Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 035-213500952-20251211-DELIB2025121-DE

Département d'Ille-et-Vilaine
Arrondissement de Saint-Malo

Délibération n°2025/0121 **Séance du 11 décembre 2025** Feuillet n° 202

VILLE de DOL DE BRETAGNE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le onze décembre, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil municipal dûment convoqués se sont réunis en salle d'honneur de l'hôtel de ville, sous la Présidence de M. **Denis RAPINEL, Maire.**

Présents : M. RAPINEL, Maire - Président, Mme GREGOIRE, M. MALÉCOT, Mme SECHE, M. COADIC, Mme DE BEAUCORPS, M. DOLBOIS, Mme MABILE, M. GAZENGEL, Mme DESBLES, Mme BRIAND, Mme WILLIAMS, M. DA SILVA, M. COLLET, M. BERTIN, M. SALARDAINE.

Représentés : M. TONNEAU (représenté par M. COADIC), M. LEVERGNEUX (représenté par M. BERTIN), Mme GRAS, (représentée par Mme GREGOIRE), Mme ROUYEZ (représentée par M. RAPINEL), M. POULAIN (représenté par M. SALARDAINE), M. GUIHARD (représenté par M. Mme DE BEAUCORPS).

Excusés : M. HERTEL, Mme JOUQUAN

Absents : Mme CHEREL, Mme MAUDUIT, M. DOUDARD.

Date de convocation du Conseil Municipal : 4 décembre 2025
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 27

Secrétaire de Séance : Madame Emmanuelle DE BEAUCORPS

7.1 : Finances locales – Décisions budgétaires
Ouverture anticipée des dépenses d'investissement du BP principal 2026

M. le Maire informe le Conseil municipal que, selon l'article L.1612-1 du code général des collectivités territoriales, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Aussi, il est proposé au Conseil municipal de recourir à cette faculté dans l'attente du vote du budget primitif 2026, étant entendu que l'autorisation porte sur des montants et l'affectation des crédits selon la répartition suivante :

INVESTISSEMENT		
DÉPENSES		
Programmes - Chapitre	***Crédits votés en 2025***	**Crédits ouverts par le Conseil Municipal**
105 - Matériel des services techniques	25 000,00	41 000,00
112 -Installations sportives	42 190,71	6 000,00
TOTAL DÉPENSES INVESTISSEMENT		**+ 47 000,00**

Le Conseil municipal,
entendu cet exposé,

- *Vu la délibération n°2025/032 du 21 mars 2025 par laquelle le Conseil municipal adoptait le Budget Primitif Principal 2025 ;*
- *Vu l'avis favorable de la commission finances du 02/12/2025 ;*
- *Considérant le besoin d'ouvrir des crédits avant le vote du BP 2026.*

Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 035-213500952-20251211-DELIB2025121-DE

- **VALIDE** l'ouverture des crédits tels qu'indiqués ci-dessus pour une reprise par la suite au BP principal 2026.

- **AUTORISE** M. le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses aux opérations et pour les montants tels qu'indiqués.

« Pour extrait, certifié conforme »

Le Maire,
Denis RAPINEL

MAIRIE DE DOL-DE-BRETAGNE (ILLE-ET-VILAINE)

La secrétaire de séance,
Emmanuelle DE BEAUCORPS